Ville d'Ussel

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

ARRETE MUNICIPAL n° A20230525-249

Service	Pôle Aménagement
Type	Réglementation de la circulation

Matière	6.1	Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale
Objet	**CSO (circuit départemental)**	
Date	**Dimanche 11 juin 2023**	
Lieu	**Centre Equestre – rue du Lac à Ponty**	
Demandeur	**Association « Ussel Equitation »**	

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411-25 à R.411-28 et R.411-1 à R.411-9 ;
- Vu le Nouveau Code Pénal - article R.610-5 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213-2 ;
- Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire ;
- Vu la demande en date du 15 mai 2023 présentée par l'association Ussel Equitation, rue du Lac – 19200 USSEL ;

- Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules à l'occasion de ces manifestations ;

Arrête,

Article 1 : **Dimanche 11 juin 2023 de 7 h 00 à la fin de la manifestation,** pendant le déroulement des épreuves équestres, **la circulation de tous les véhicules est interdite rue du Lac,** dans la partie comprise entre l'accès au Centre Equestre et l'accès aux gites.

Article 2 : La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, est mise en place, maintenue en l'état et enlevée par le pétitionnaire. Un exemplaire du présent arrêté municipal doit être **impérativement** affiché, à la vue de tous.

Article 3 : Monsieur le Commandant de Police, Chef de la Circonscription de Sécurité Publique d'USSEL, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur du Pôle Aménagement et les Agents de Surveillance de la Voie Publique de la Ville d'USSEL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée pour information à Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours d'USSEL, à Madame la responsable du service Sports et Tourisme de la Ville d'Ussel et à l'association Ussel Equitation, pétitionnaire.

Fait à Ussel, le 25 mai 2023.

Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

MAIRIE D'USSEL (Corrèze)

Christophe ARFEUILLERE

Certifié exécutoire suite à :
Mise en ligne le : 25 MAI 2023
Notification le :